



## Election complémentaire à la Municipalité du 17 décembre 2023 (2ème tour)

### Tirage au sort des listes pour l'ordre d'impression dans la brochure

Le délai pour le dépôt des listes pour le deuxième tour de l'élection complémentaire à la Municipalité était fixé au mardi 28 novembre 2023 à 12h. Le bureau électoral a constaté que **2 listes** ont été déposées, pour un total de **2** candidats, et que ces listes sont conformes à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP).

Conformément aux art. 51 et 64 LEDP (applicables par renvois des art. 88 et 104 al. 2 LEDP), le Président du bureau a procédé à un tirage au sort pour attribuer aux listes les numéros d'ordre suivants :

#### 1- Réalisons ensemble l'avenir de notre Commune

- OEZMEN Umut, 1979, Entrepreneur / Conseiller en admin. publique de formation

#### 2- Liste d'Entente Arzier-Le Muids

- ESSEIVA Philippe, 1958, Chef de projet CFF, Conseiller communal

Pour le Bureau électoral

Le (La) président(e) du bureau :



Le (La) secrétaire :

Arzier-Le Muids, le 28 novembre 2023